

UN CAS DE CONSCIENCE

# DANSERA-T-ON CHEZ MOI ?

par

**L'abbé VICTORIN GERMAIN L. Ph., s.T.D.**

CONSULTATION THÉOLOGIQUE  
RÉDIGÉE À L'INTENTION D'UN PÈRE DE FAMILLE

Éditions Saint-Remi

– 2009 –

NIHIL OBSTAT  
*Quebeci, die 26a Maii 1930*  
Fernandus Vandy plar.  
Censor deputa.

IMPRIMATUR.  
† Fr. R. Mia, Card. ROULEAU, O. P.  
ARCHPUS. Quebecensis,  
*Quebeci, die 27a Maii 1930.*

Éditions Saint-Remi  
BP 80 – 33410 CADILLAC  
05 56 76 73 38  
[www.saint-remi.fr](http://www.saint-remi.fr)



de P. Huel

### LA FILLE D'HÉRODIADE

Or la fille d'Hérodiade (Salomé) dansa devant les convives, et plut tellement à Hérode qu'il promit avec serment de lui donner tout ce qu'elle demanderait.

Je veux que tu me donnes à l'instant, sur un plat, la tête de Jean-Baptiste. Le roi fut contristé, néanmoins ... Il ne voulut point l'affliger d'un refus.

*Marc. V.*



## PROLOGUE

*Lorsqu'un homme fort et bien armé garde l'entrée de sa maison, ce qu'il possède est en sûreté.*

*Luc, XI, 21*

*Ami lecteur,*

*Faites ici l'épreuve de votre loyauté...*

*Ce livre ne s'adresse pas à ceux qui ont leur siège tout fait et qui, pour aucune considération, n'en voudraient changer fait-ce une virgule, s'agit-il même d'un désir du Souverain Pontife en personne.*

*Ce livre ne s'adresse pas à vous, non plus, si vous êtes incapable d'attention, de concentration, incapable de dialectique, incapable de charité...*

*Il n'est pas fait pour vous si, dans l'examen d'une question, quelque argument d'à côté -- un avantage accidentel, une acception de personnes -- vous captive, vous magnétise et vous fait perdre de vue l'objet même de la discussion, la thèse principale et surtout la conclusion pratique.*

*Mais si vous êtes loyal, alors nous allons nous comprendre ; nous allons nous entraider : moi, en vous faisant part de l'enseignement reçu, vous, en y adhérant comme le doit faire un père de famille consciencieux.*

*Ami lecteur, vous ferez ici l'épreuve de votre loyauté.*



***DANSERA- T ON CHEZ MOI ?***

CHER MONSIEUR,

**UN AVIS, UN CONSEIL ?**

Vous sollicitez mon avis et mon conseil sur les danses modernes.

Rarement consultation m'a plus pesé. Car s'il y a un sujet qu'on a l'impression de traiter inutilement, c'est celui-là. Mais pour obliger un père de famille qui proteste de sa bonne foi et, qui plus est, de sa bonne volonté, je veux bien entreprendre de motiver mon avis et de rédiger mon conseil. Si vous adoptez ma manière de voir et si vous y conformez votre manière d'agir, je m'estimerai parfaitement dédommagé de ma peine et consolé de mes déboires.

Le sujet est un peu vaste. Il ne manque cependant pas d'intérêt pour celui qui réfléchit et qui cherche la solution d'un problème.

Un avis, un conseil

## LE PROBLÈME

D'aucuns ont posé le problème de la façon suivante : — La danse est-elle permise ou défendue ?

Et j'ai répondu :

— Non !

Non, la danse n'est pas défendue !

Non, la danse n'est pas permise !

— Mais alors ?

— Alors la question est mal posée : elle est ambiguë et la réponse s'en ressent.

Précisons donc un peu. La danse en elle-même n'est pas défendue parce qu'elle peut être inoffensive et même bonne. Telle danse, ou telle espèce de danse, ou telle circonstance qui l'accompagne, sont strictement défendues parce qu'elles sont occasion inévitable de péché. Enfin, dans le cas de certaines autres danses, qu'on ne croit pas devoir prohiber, qu'à la rigueur on tolère, on prêche la prudence, et on conseille l'abstention.

Remarquez cependant que, dans ce dernier cas, s'il n'y a ni permission ni défense générales, les lois qui régissent la conscience de tout chrétien règlent l'usage de ces danses dangereuses ; ceux qui s'y livrent à cause de la passion qu'ils éprouvent ou qu'ils inspirent, et qui est immorale, même en dansant des danses dites tolérées, dansent des danses défendues et engagent gravement leur conscience.

— Mais peut-il exister à proprement parler des danses bonnes, louables, méritoires, même ?

— Certainement. Toutefois, la notion en paraît oubliée depuis longtemps.



---

## LES ORIGINES.

### Expression du bonheur.

Rétablissons d'abord, si vous le voulez bien, l'exacte de la notion de ce que fut un jour, de ce que devrait être encore la danse.

N'est-ce pas un art ? Un art qui par des séries de gestes réglés, harmonieux, par des attitudes, des mouvements, des évolutions individuelles ou collectives, cherche à exprimer des sentiments heureux ?

La danse a dû être spontanée, aux débuts de l'humanité ; car, aux grands transports de joie, ni le langage ordinaire, ni le chant ne sauraient suffire ; il faut que le corps tout entier prenne part à l'expression du sentiment ; voyez des enfants contents : ils ne tiennent pas en place ; ils parlent ils chantent, ils sautent.

Du reste, en grec, le même mot (paidzèn, παιζέιν) veut dire à la fois « danser » et « faire l'enfant ».

De même, donc, que de l'observation du langage instinctif on a tiré les règles du bon parler, de même que de l'observation de la musique et des chants primitifs on a déduit les règles de l'harmonie, de même aussi la chorégraphie est-elle née de l'observation des pas et des figures suggérés à l'humanité encore jeune par des sentiments simples et intenses.

La grammaire a ensuite favorisé le perfectionnement de la langue ; la technique musicale a ouvert la porte à des génies et à des chefs-d'œuvre ; la chorégraphie elle-même a répandu dans le monde la grâce des gestes l'élégance de l'attitude, le charme des belles allures. Et la danse devint la sœur cadette de la poésie, du chant, de la musique ; elle fit désormais partie de cette famille d'harmonie et de beauté.

### **Expression d'un culte.**

On dirait que l'homme, conscient de sa déchéance première, a voulu, par ces progrès, atténuer son humiliation et se rendre moins indigne de la présence du Tout-Puissant.

Le langage rehaussé par le rythme, la voix cultivée, assouplie, nuancée, l'instrument, asservi aux caprices du poète, le corps humain lui-même soustrait en quelque sorte à l'animalité et servant la haute poésie de l'âme enivrée, tels furent les premiers hommages idéalistes de l'humanité à son Créateur.

Et rien n'étant trop beau, ni trop cher, ni trop difficile pour honorer le Seigneur, la danse devint partie intégrante du culte dû et rendu à Jéhovah.

### **Au long du texte sacré.**

Aussi est-il particulièrement intéressant de suivre, au long des Saintes Écritures, les mentions qui sont faites de la danse ; celle-ci marque toujours quelque événement heureux, quelque spéciale réjouissance ; et, à mesure que les temps avancent, elle s'accompagne d'instruments nouveaux. On n'en invente pas qui ne servent à la louange divine. Relisons quelques textes, voulez-vous ?

Après le passage de la Mer Rouge :

« Marie sœur d'Aaron , la prophétesse, , prit à la « main un tambourin, et toutes les femmes vinrent à sa suite avec des tambourins et en dansant. » (*Exode*, XV, 20).

Après sa victoire sur les Ammonites :

— « Jephthé retourna dans sa maison à Masphe ; et voici que sa fille sortit à sa rencontre avec des tambourins et des danses. (*Juges*, XI, 34).

Le géant Goliath tué à Magala, David, Saül et Jonathas rentrent à Gabaa, résidence accoutumée du roi :

Quand ils firent leur entrée, que David revint après avoir tué le Philistin, les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël en chantant et en dansant, au-devant du roi Saül, avec des cris de joie, au son des tambourins et des triangles. Les femmes en dansant se répondaient les unes aux autres : Saül a tué ses « mille, et David ses dix mille. » (*I Samuel*, XVII, VI, 7).

Après la défaite des Jébuséens et la prise de Jérusalem, l'Arche d'Alliance y est transportée en grande pompe. Durant la procession :

— « David et toute la maison d'Israël dansaient devant Jéhovah au son de toutes sortes d'instruments de bois de cyprès, de harpes, de luths, de tambourins, de systres et de cymbales. » (*II Samuel*, VI, 5).

— « David et tout Israël dansaient devant Dieu de toute leur force, en chantant et en jouant de la harpe, du luth, du tambourin et de la trompette. » (*I Par.*, XIII, 8).

### **N'est-ce pas un vestige ?**

Puis-je ici, me permettre une parenthèse ?

Je me demande si je fais une grande erreur en regardant comme un souvenir et un vestige des chœurs de danse qui célébraient la translation de l'Arche au temps de David, les figures par lesquelles, en certaines paroisses, à la Fête-Dieu, on honore le Très Saint Sacrement. Voyez, à Notre-Dame de Québec, par exemple, précédant le dais, la cinquantaine d'enfants de chœur, thuriféraires, fleuristes et porte-drapeaux, qui évoluent en symboliques agencements, jettent des fleurs et offrent l'encens à Jésus-Hostie en gestes rythmés et pieux, n'est-ce pas encore la chorégraphie liturgique ?

Je me justifie de le penser en lisant le renseignement historique suivant :

— « La danse souvent associée à la religion juive où les « deux sexes n'étaient jamais mêlés, était très grave « à l'origine et peu

mouvementée » (Cf. Fillion, *La Sainte Bible Commentée*, vol. I, *Le Pentateuque*, p. 238).

Le *psaume 150*, contient dix invitations à louer le Seigneur, et parmi les modes de louange, mentionne les chœurs de danse.

— « Louez-le avec le tambourin, louez-le dans vos « danses », dit l'Esprit Saint ». (*Ps.* CL, 4).

La danse peut donc être bonne, et sainte et sanctifiante.

La danse peut donc être un hommage du corps et de l'esprit à la gloire du Très-Haut.

---

## L'ÉVOLUTION

### Chez les Grecs.

La danse, louange divine, est même une des rares pratiques conservées par les peuples de l'antiquité devenus païens.

Voyez, par exemple, chez le plus représentatif d'entre eux :

— « Au temps même de leur civilisation la plus avancée, il n'y avait, chez les Grecs, aucune fête, ni aucune cérémonie religieuse, où la danse ne fût de mise. Les hommes et les femmes y prenaient part. C'étaient des évolutions multiples exécutées autour d'un autel et réglées par le chant et le son des instruments de musique. » (Cf. *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Vacant et Mangenot, 2ème tirage, 1920, Tome IV, au mot « *Danse* », contribution très fouillée, signée T. Ortolan.)

Il y en avait plus de deux cents espèces.

Hommage à la divinité, la danse était aussi sensée apporter au corps et à l'esprit des avantages, un perfectionnement précieux ; elle était indispensable dans toute bonne éducation ; elle faisait partie de la formation civique. C'est ainsi que et dans sa *République*, Platon voulait que la danse y fût introduite, non seulement à titre de divertissement, mais comme moyen d'adoucir les mœurs ; il supposait que la grâce et l'élégance données par elle aux mouvements du corps, communiqueraient à l'esprit de la rectitude et de la souplesse, aux actions, de l'urbanité » (Cf. Platon, *Lois*, VII).

### Chez les Romains

Toute tradition, cependant est sujette à se corrompre :

— « La danse qui était chez les Grecs le complément d'une éducation générale, passait chez les Romains pour un exercice peu honnête. » (Cf. Cornelius NEPOS, *Vie d'Épaminondas*, ch. I).

Vous rappelez-vous ce curieux passage d'un plaidoyer de Cicéron, où l'avocat traite de péché capital, source de beaucoup

d'autres, la danse, et rejette comme une insulte pour son client la pensée qu'il ait jamais pu s'y adonner ?

— « Un homme de votre caractère, Caton, ne doit pas traiter légèrement de danseur un consul du peuple romain ; il doit se rendre compte de combien de vices serait nécessairement souillé celui qui mériterait un semblable reproche. Un homme sobre ne s'avise guère de danser s'il n'a perdu la raison ; il ne le fait, ni quand il est seul, ni dans une réunion de convives honnêtes et réservés ; même dans les festins prolongés bien avant dans la nuit, dans les lieux où tout invite à la débauche et aux plaisirs, la danse est le dernier des excès qu'on se permette. Et vous, Caton, vous commencez par nous imputer un vice qui ne peut être que la suite de tous les autres, et vous ne parlez nullement de tous les autres, sans lesquels il est impossible de croire à celui-là. Vous ne parlez ni d'orgie, ni d'amour, ni d'ivrognerie, ni de libertinage, ni de profusions ; et dans une vie qui n'offre rien de sensuel, rien de vicieux, dans une vie où vous ne pouvez, pour ainsi dire, trouver le corps de la débauche, vous prétendez en trouver l'ombre ? ». (Cf. CICÉRON, *Pro Murena*, VI).

La danse, chez les Romains, était donc devenue déshonnête, voluptueuse et immorale.

### **Chez les premiers chrétiens.**

Et les danses romaines, à cause de ce caractère passionné qui les faisaient rechercher d'âmes sans retenue morale, comptèrent au nombre des grands obstacles que le christianisme rencontra dans la conquête des païens de l'empire.

— « Plusieurs refusaient de se faire chrétiens plutôt par crainte d'être privés de ces passe-temps, que par crainte d'être martyrisés » (Cf. TERTULLIEN, *De spectaculis*, c. 2).

— « Bien des fois, écrit le Père Ortolan, les Pères de l'Église s'élevèrent avec véhémence contre les danses, telles qu'elles se pratiquaient trop souvent à leur époque, danses lascives et dangereuses que le paganisme expirant avait laissées, aux IV<sup>e</sup> et

Ve siècles, comme un ferment de corruption au sein de la société chrétienne. Au dire des païens eux-mêmes, « ces danses étaient d'une obscénité révoltante » (*Dict. Théol. Cath.*).

L'invasion des Barbares vint mettre un terme à ces pratiques qui déshonoraient la civilisation.

Et de tout le moyen-âge il n'en est plus guère question.

### Le cycle recommence.

Est-ce l'esprit chrétien qui a empêché la résurrection des danses mauvaises ? Il est bien permis de le croire ; car c'est lui qui fit l'atmosphère heureuse de ces siècles de foi.

En tout cas le cycle de la danse ne recommença qu'à l'époque de la Renaissance où l'on vit se ressaisir l'esprit du paganisme. En Italie d'abord, sous les Médicis, puis, en France, puis dans toute l'Europe, dans les cours, dans les châteaux, les danses qu'on exécute, les historiens les appellent danses *nobles*, danses *graves* : — « L'exécution est franchement honnête : on n'y quitte pas le sol ; l'art et l'amusement consistent en pas tranquilles glissés ou marchés, en jolies poses, en belles attitudes ; c'est le *menuet*, c'est la *pavane*.

Vient ensuite la danse légère ou danse haute, celle où l'on fait des sauts et des pirouettes, comme *la gavotte*, *la contre-danse*.

Et survient, au XIXe siècle, la danse tournante : *valse*, *polka*, *mazurka*.

Les danseurs se sont rapprochés, ils se sont enlacés ; ils ont scandalisé Victor Hugo lui-même :

Si vous n'avez jamais vu d'un œil de colère  
La valse impure au vol lascif et circulaire  
Effeuiller en courant les femmes et les fleurs

.....  
Vous n'avez point aimé, vous n'avez point souffert.

(*Feuilles d'Automne*, 23).

### L'évolution moderne.

Mais l'évolution ne s'en est pas tenue là. La décadence a trouvé moyen de descendre bien plus bas. De la *danse noble* on était passé à la *danse légère*, de la légère à la *tournante*. Il s'agissait maintenant de faire accepter au monde, comme une mode, un amusement sans art et absolument immoral, la danse que j'appellerais *collante*.

L'engouement a porté sur des danses voluptueuses et obscènes pratiquées par la lie de certaines populations nègres ou sauvages en pleine période d'abrutissement.

Et ceux qui expliqueraient par quelque influence franc-maçonnique l'inexplicable part que prirent les catholiques à cette reviviscence de mœurs païennes, n'auraient-ils pas le mot de cette énigme sociologique ?

Toujours est-il qu'il en fut des lanceurs de danses nouvelles comme des créateurs de modes : aucun souci des responsabilités, des conséquences morales, aucune préoccupation de véritable esthétique. Ah ! comme on est loin de la louange théologique ! comme on est loin même de la danse française « *si remarquable par l'élégante et la difficulté des pas* » (Mme De Staël, *Corinne*, VI, 1) !

Il n'y a plus d'art, il n'y a plus de sain amusement, il n'y a plus d'honnêteté ! C'est le règne de la passion, de la passion éveillée, excitée, exaspérée ; servie par les plus vils instincts, par les plus favorables circonstances, elle scandalise effrontément et fait des victimes par milliers.

Elle fait aussi la honte du XXe siècle.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice.



---

## L'ASPECT PHILOSOPHIQUE.

### Instrument de péché.

Vous pourriez penser que j'exagère, que je suis béotien, que je ne comprends rien aux exercices corporels, que mon sacerdoce me commande le scrupule. Mais vous penseriez tout cela que vous vous tromperiez en tout.

Rien ne saurait être beau, en effet, qui porte au mal. Rien n'est esthétique qui déroge aux lois élémentaires d'un art. Rien ne peut s'appeler amusement, c'est-à-dire repos, qui s'attaque directement à la santé. Tels sont bien, pourtant les griefs de tout honnête homme contre ces innovations chorégraphiques.

Comme j'avais défini la danse *ancienne*, qui est honnête, j'ai aussi tenté de définir l'autre, *la moderne*, qui est mauvaise. Voici ma définition ; notez-en tous les termes ; je m'efforcerai ensuite de les justifier.

La *danse moderne* est un divertissement qui, la plupart du temps, par les attitudes qu'il facilite, les contacts qu'il exige, les postures, les rapprochements, les enlacements, les embrassements dont il est l'occasion prochaine, excite les passions, provoque les mauvais désirs et en fait chercher l'exécution. C'est un plaisir mauvais, difficilement compatible avec l'état de grâce.

Qui oserait contester la justesse de cette définition ? Personne de sérieux, je pense. Mais comme le sage doit prouver ses assertions, comme le demandeur doit appuyer ses prétentions, j'entreprends tout de suite la plaidoirie.

### Assignation de témoins.

Vous apprécierez, je n'en doute pas, mon procédé ; car, me défiant de mon information qui peut être courte par certains côtés, de ma situation un peu retirée et du parti que des interlocuteurs de mauvaise volonté voudraient tirer de ce que je ne participe ni au mouvement mondain, ni aux spectacles de la chorégraphie moderne, j'ai appelé, comme à un tribunal, pour

informer la cour, des témoins, mieux que cela, des experts, des spécialistes.

### **Prenons bonne note.**

J'ai demandé à l'Académie des Maîtres de Danse de Paris, qui devrait avoir du prestige chez tous mes opposants

— « Ces danses sont-elles artistiques ? Sont-elles morales ?

Pesez la réponse, cher monsieur.

— « Les professeurs membres de cette Académie considèrent que les exagérations poussées jusqu'à l'extrême, auxquelles se livrent certains danseurs, portent

— « Le plus grand préjudice à la danse, qui, pour rester à la fois un art et un divertissement de salon, doit s'affirmer esthétique, harmonieuse, précise et correcte. Ces qualités font absolument défaut aux évolutions chorégraphiques dernier cri.

— « L'influence morale de la puissance religieuse est assez grande pour que nous prenions bonne note de ses salutaires avertissements » (Cf. *Danseront-elles ?* Enquête sur les danses modernes. Introduction et conclusion de JOSÉ GERMAIN, 3<sup>e</sup> édition, chez Povolozky, à Paris).

### **Pas de danse.**

M. Charles Dambrus est un critique et un savant.

— « Ne trouvez-vous pas dommage, lui ai-je demandé, que tant de gens confondent les danses exotiques modernes avec la vraie danse traditionnelle ?

— « Ce que je reproche, moi profane, aux fox-trot, « one-step, shimmy et autres habanera, c'est de n'être pas des danses ; nul rythme, point de pas, point d'élégance, de plastique. Lents ou frénétiques, mous ou trépidants, rien que des mouvements, ce qui n'est pas du tout la même chose. Et voilà pour l'œil. » (*Ibid.*, p. 45).

**Parallèle frappant.**

M. José Germain, lui, se charge du parallèle entre autrefois et aujourd'hui. C'est net. Trois phrases Trois formules frappantes :

— « Toutes les danses françaises étaient des danses de tact ; celles-ci sont des danses de contact. Les premières étaient danses de race : celles-ci sont danses de rastas ; les unes étaient finement psychologiques, les autres sont implacablement physiologiques » (*Ibid.*, p. 126).

**Pas d'hésitation possible.**

— « Corroborez-vous ce témoignage sévère, ai-je demandé à M. Tancrède Martel, titulaire du fameux prix Lasserre ?

Il a vu, il a jugé :

— « Il m'a suffi de voir exécuter l'immonde tango et le cynique fox-trot pour être fixé sur la grossièreté, la brutalité, le manque complet d'esthétique, de ces prétendues danses. Prenons-les pour ce qu'elles sont :

— « Des contacts et des attouchements. » (*Ibid.*, p. 116).

**Une indécence continuelle.**

— « Docteur Pagès, la description est-elle exacte. Ne charge-t-on pas le tableau ?

— « Hélas, non !

Les contacts prolongés du corps, qui étaient jadis une indécence, y sont intimes et continuels » (*Ibid.*, p. 87).

**Une indécence raffinée.**

— « M. José Germain, vous avez dansé, vous avez prôné la danse, par vos écrits, par vos conférences. On s'attend à une opinion mesurée, nuancée. Les danses modernes ne peuvent-elles pas constituer un réel et sain amusement ? Entre les abus de

certains vauriens et les exagérations de certains prédicateurs, n'y a-t-il pas place pour un usage modéré ?

— « Les mamans s'abusent, qui croient trouver ici des maris pour leurs filles. Les médisants exagèrent, qui proclament que les filles font ici l'apprentissage de l'amante. Mais il est évident qu'ici des êtres bien équilibrés encore se détraquent, sont gagnés par des fièvres plus physiques que morales, et qu'après quelques expériences de ce genre, les plus officielles virginités sont officieusement compromises. Ici, l'on a abandonné avec empressement les vieux pas de naguère qui étaient une sorte d'allégresse bondissante, et l'on a accueilli avec une hâte malsaine les pas importés des bouges ... ces pas alanguis avec un raffinement pervers, où l'on se frôle, où l'on se fripe, où l'on se prête, ce qui est peut-être pire que de se donner.

— « Non, ici, l'on ne s'amuse pas, comme là-bas, dans ce village, sous les ormes.

— « Ici, l'on danse.

— « Moins que quiconque, je devrais être suspect de prendre parti contre la danse. Durant de longues années, avant la guerre, je l'ai pratiquée, encouragée par des articles et des conférences. Mais, je dois avouer que j'ai toujours protesté avec énergie contre l'exotisme faisandé que l'on propageait chez nous et où j'ai discerné, dès la première heure, un agent d'énerverment préjudiciable à la santé, j'allais dire à l'honnêteté physique et morale de la race » (*Ibid.*, p. 8).

### **Les pas de cour.**

— « En serons-nous donc réduits à la gigue ou aux pas de cour ? Et feraient-ils moins appel à la sensualité ?

— « Les pas de cour étaient, à ne s'y pas tromper, un plaisir des yeux et non des sens, un plaisir uniquement artistique où s'harmonisaient l'élégance des gestes et la grâce des costumes, l'exquise distinction des révérences qui témoignent d'un aimable

respect, et la mélodie, point perverse le moins du monde, des thèmes musicaux.

— « Il serait vain de prétendre que le sensualisme pût trouver son compte à ces danses de style, fût-ce dans des décors de fête galante. Il y avait, dans ces danses du siècle dernier, une véritable dépense d'énergie musculaire qui n'avait rien à voir avec les titillements des danses actuelles » (*Ibid.*, p. 10).

### **Excitations multiples.**

— « Docteur Pagès, vous êtes un hygiéniste réputé, un des plus savants professeurs de culture physique. Les danses modernes sont-elles, comme on le prétend, un heureux dérivatif à la vie absorbée et trépidante que nous impose le vingtième siècle ? Ne seraient-elles pas plutôt pernicieuses pour la santé ? Et leur influence n'irait-elle point à l'inverse d'une méthode rationnelle de culture ?

— « Exactement à l'inverse ; celle-ci tonifie, celles-là délabrent ; celle-ci rajeunit, celles-là vieillissent.

— « Il semble, en effet, que tout y ait été prévu pour favoriser une excitation.

— « Or, il faut déplorer une mode de danses qui ajoute une excitation à celles que nous tenons déjà du climat, de notre origine latine, de notre bien-être et du rôle croissant de la femme dans la vie courante... »

Ici le docteur décrit en termes de clinique les phénomènes passionnels de la danse. Permettez que je vous en fasse grâce ; admettez de confiance son affirmation.

### **Et les danses d'autrefois ?**

— « Distinguons : les danses que nous dansions, polka, valse, mazurka, etc., étaient pour nous d'un mouvement tellement attrayant que je n'ai jamais vu, dans ma jeunesse, en un pays où l'on dansait passionnément, je n'ai jamais vu la danse provoquer

une excitation sensuelle. Le mouvement y était trop absorbant pour qu'on pût penser à autre chose et, d'ailleurs, on ne recherchait pas comme danseuses les filles les plus belles, mais bien celles qui dansaient le mieux. Dans ces conditions, la danse m'apparaissait comme le sport par excellence de la jeunesse. Elle est plus circulatoire qu'aucun autre jeu, et elle développe spécialement les petits vaisseaux, ceux qui tiennent sous leur dépendance le fonctionnement de tous les organes. »

— « Et les danses plus anciennes ? »

— « Il y faudrait revenir et surtout répandre celles où les danseurs se tiennent à distance, comme la bourrée d'Auvergne. Dansée correctement, elle impose dans les attitudes les plus variées une rectitude corporelle qu'aucun autre exercice ne saurait donner avec autant de plaisir » (*Ibid.*, pp. 86, 87, 88).

### **Aversion du mariage**

Chose curieuse, la danse moderne qui pousse aux choses de la chair, en même temps, détourne, stérilise les foyers et ruine les santés. C'est ce qui ressort de trois témoignages particulièrement autorisés, celui de M. Jacquin, qui écrivit en collaboration avec M. Champly, un livre impressionnant pour dénoncer la danse comme un danger national, familial et moral, celui du docteur Pinard, éminent physiologiste, et celui du docteur Bernard, un des plus célèbres gynécologues de France.

Entendons d'abord M. Jacquin :

— « La répercussion est grave, au point de vue de l'avenir de la famille, car le goût du mariage dans l'amour réciproque et en vue de la maternité s'efface chez la femme pour faire place à un perversissement raffiné et élégant, tandis que l'homme se détourne de la jeune fille en qui il ne trouve plus celle qui est en état de fonder une famille, de régner sur un foyer » (*Ibid.*, p. 82).

### **Stérilisantes.**

Le docteur Pinard, porte son verdict en deux phrases :

— « Les danses nouvelles sont préjudiciables à la perpétuité de l'espèce, et elles amènent par leur excès l'altération de la santé de l'individu » (*Ibid.*, p. 89).

### **Déchéance générale.**

Le docteur Bernard, lui, fait le vrai procès médical des danses exotiques. Écoutez le spécialiste :

— « Ce que je pense des danses modernes et de leur pratique ? C'est un danger qu'il faut combattre très sérieusement ; car les danses modernes, en tous points malsaines, provoquant une déchéance générale d'ensemble, attirent à leur habituelle pratique un nombre croissant de femmes de tout âge en mal de perversité.

— « Si l'on s'en tient au point de vue médical, on peut constater que l'usage des danses modernes amène des troubles pathologiques sur l'organisme physiologiquement intéressé, pendant que la chronicité de ces troubles physio-pathologiques conduit à des désordres plus graves dans le domaine du système nerveux périphérique et central, voire même dans le psychisme.

### **Perversion du sens moral.**

Si bien que c'est tout autant en professionnel de la médecine générale qu'en psychothérapeute qu'il faut observer et traiter, parce que l'on constate et déplore, avec les accidents organiques, l'orientation nouvelle des esprits vers la perversité et l'atteinte graduellement portée à la compréhension normale du sens moral.

### **Perversion de la santé.**

— « Outre les désordres dont je viens de parler, on note à l'examen, suivant la chronicité, l'âge, le sujet, de façon courante, des insomnies, de l'amaigrissement et de l'inappétence, des troubles circulatoires, des vertiges, des migraines, des phénomènes d'auto-intoxication par surmenage, puis des tics, des névroses spasmodiques plus ou moins généralisées, des tremblements, parfois aussi des troubles de la tension artérielle,

de la mémoire, de l'embarras de la parole, des anomalies de la salivation, voire même des accidents sphinctériens, etc. Il s'y ajoute, plus spécialement chez les jeunes, des tendances à l'impuissance. Voilà le danger.

### **Domination de l'instinct.**

— « Dans l'ordre moral, outre l'atteinte portée à la procréation, il faut ajouter, au point de vue psychique : des anomalies du sens critique, les erreurs flagrantes et progressives du jugement, les incohérences du ton, du goût, de la mesure, qui se développent chez des êtres très cultivés, l'aboulie, l'indulgence générale de la conscience au profit des manifestations de l'instinct, le scepticisme par paresse ou surtout par fatigue intellectuelle.

— « La race se meurt et le sens moral sombre ! Voilà où est le péril » (*Ibid.*, p. 33).

### **Une prise de cocaïne.**

Le témoignage de M. Camille Mauclair, l'écrivain si distingué, m'a surpris par sa sévérité. Homme, l'asservissement de ses semblables lui a fait à la fois honte et pitié :

— « Si j'ose me risquer à formuler un avis, je dirai que la danse actuelle est immorale : la réelle immoralité est dans l'inconscience de tous ces agités qui cherchent, dans ce tournoiement de derviches, l'équivalence d'une prise de cocaïne.

— « Ils ne s'amuse pas ces gens-là ; ils semblent envoûtés. Cette impression a été si forte en moi que je n'ai même pas pensé à regarder si leurs attitudes étaient inconvenantes ou non. Ils m'ont imposé cette gêne pénible, triste, ridicule, de trouver des êtres humains dans une posture physique et morale absolument pitoyable. » (*Ibid.*, p. 83).

Fixé sur les effets physiologiques des danses modernes, encouragé par l'ouverture bienveillante et instructive des témoins



convoqués, j'ai poursuivi mon enquête. N'y aurait-il pas d'autres conséquences ?

### **Une bonne raison**

Un officier, que je ne nommerai pas, m'a déclaré avec une franchise toute militaire :

— « Je ne me marierai jamais avec une jeune fille qui danse le tango et le fox-trot ... »

— « Pourquoi ? »

— « Parce que je les danse. » (*Ibid.*, p. 12).

### **Déshonneur et abandon.**

L'habituée des danses modernes se déprécie aux yeux mêmes des danseurs.

Bien plus, elle s'en va directement vers le déshonneur et la honte.

Pour le savant bibliothécaire de l'Opéra, M. Marcel Teneo, cela ne fait pas de doute :

— « Celle avec qui l'on danse n'est pas celle que l'on épouse. Mais la jeune fille ayant toujours le même danseur, un jour lui cède ; et celui-ci, peu après la « quittant, tombe sur une autre victime. » (*Ibid.*, p. 114)

### **Les professeurs d'autre chose.**

— « M. Paul Raymond : vous êtes président des professeurs de danse. Qu'ont donc fait les professeurs pour empêcher tant de jeunes filles d'aller ainsi se jeter dans la gueule du loup ? »

— « Vous pouvez être sûr que la danse qui sort de chez nous est correcte et peut tout à loisir être examinée. Mais quand elle est sortie, le danger commence. »

— « Chez vous, très bien ; les élèves sont en surnombre : vous pouvez éliminer ; vous pouvez choisir, vous pouvez imposer la correction. Mais ailleurs ? »

— « Certains pauvres confrères sans clients ont accepté n'importe qui, dansant n'importe quoi, n'importe comment. Et puis ... »

M. Raymond hésite. Mais il veut être loyal. Et il révèle un autre grand danger, celui du satyre chargé de cours :

— « Et puis ... il y a des professeurs de danse qui ne sont que des professeurs d'autre chose... »

Faut-il mettre les points sur les i ? Non. Chacun comprend.

— « Sont-ce là tous vos griefs, M. Raymond, contre les danses en vogue ? »

— « On ne met plus de gants pour danser. C'est incorrect, c'est sale.

— Et le *check to check* ?

— « C'est une question d'hygiène de ne pas frotter son visage à tout propos pour ramasser sur une jolie peau le dépôt d'une peau suspecte. » (*Ibid.*, p. 95).

### **L'habillement actuel**

M. Marcel Prévost qui n'a jamais passé pour un timoré ni un scrupuleux, m'a déclaré à son tour, au chapitre de l'incorrection :

— « Toujours les danses ont été une introduction à la caresse et ce danger ne tient pas tant à la qualité des danses qu'à ce fait que la femme ne porte plus ni ceinture, ni corset. C'est là qu'est le danger et c'est également dans le caractère d'excessive intimité qu'ont pris les danseurs et qui fait que même la polka, même la valse, avec les robes actuelles, ne seraient pas sans danger. » (*Ibid.*, p. 91).

**Créées dans un but spécial.**

Je me suis alors tourné vers M. Paul Bourget.

M. Bourget, lui ai-je dit, toutes ces incorrections, tous ces défauts que vous avez entendu reprocher aux danses modernes, croyez-vous possible qu'on y puisse remédier convenablement ? »

M. Bourget fait signe que non.

—« Ces danses spéciales, dit-il, créées dans un but spécial dans leur pays d'origine, ne peuvent être totalement libérées de leur tare première, et plus ou moins, elles sont appelées à revenir à leur destination naturelle. »(*Ibid.*, p. 39).

**Ce but : faire du mal**

Un troisième académicien était là : Mgr Baudrillart, auxiliaire de l'Archevêque de Paris et recteur de l'Institut catholique. C'est un homme d'une grande pondération, d'une grande réserve ; il n'hésite pas à faire la déclaration suivante qui corrobore entièrement celle de l'honorable préopinant :

—« Il suffit de regarder avec un peu d'attention ceux qui dansent les danses dont vous parlez pour se rendre compte. Dans tous les gestes, dans toutes les attitudes et d'une façon plus ou moins stylisée, harmonisée, selon la distinction des danseurs, elles apparaissent comme la préparation directe à l'acte de possession. (*Ibid.* p. 30).



GUSTAVE DORÉ : illustration de l'Apocalypse (XII).

Il fut encore donné à Jean de contempler un grand prodige dans le ciel ; c'était une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous les pieds, et sur la tête, une couronne de douze étoiles. Un grand dragon était là prêt à lui ravir le fruit de ses entrailles.

Alors il se livra une grande bataille dans le ciel ; Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon avec ses anges combattait contre lui. Ceux-ci furent vaincus et chassés du ciel.

*Apoc. XII*

---

## L'ASPECT THÉOLOGIQUE.

### **Fléau de la civilisation**

Et voilà pour le point de vue individuel ; pour le point de vue social, aussi. Je devine que c'est le point de vue théologique que vous attendez avec impatience. Tous les laïques que je vous ai fait entendre nous ont, bien mieux que vous ne vous y attendiez, j'en suis sûr, déblayé la voie. Et nous voici tout prêts à écouter la seconde série des témoignages.

L'avocat des demandeurs s'est efforcé de prouver au jury que la danse, telle qu'elle se pratique un peu partout de nos jours, est un méfait contre la santé physique et morale des danseurs, qu'elle empêche ou ruine la fécondité des foyers.

### **Fléau de la conscience**

Fléau d'une société civilisée, pourrait-elle n'être pas aussi un fléau de la conscience chrétienne ?

La désignation générique ou spécifique des danses, leurs noms particuliers, n'ont pas d'importance ici.

### **Trois catégories distinctes.**

Au point de vue théologique, elles se rangent en trois classes bien distinctes : — 1 ° Les danses honnêtes ; — 2 ° Les danses franchement mauvaises ; — 3 ° Les danses douteuses et dangereuses.

Ce n'est que par rapport à cette dernière catégorie qu'il peut y avoir hésitation à porter un jugement. Les premières qui sont bonnes, sont évidemment permises ; honni soit qui mal y pense ! Les secondes, indécentes et scandaleuses, doivent être sévèrement prohibées, sans exception. Mais les autres ?

Le danger en est-il si grand, si certain ? À qui nous en rapporter ? Le long des siècles, s'est-il jamais rencontré quelqu'un

pour nier ou atténuer le péril ou la nocivité de ces danses ? Furent-elles jamais prônées par l'Église ?

Vous avez rencontré des laïques dont les jugements sévères vous ont surpris ; peut-être des théologiens vous surprendront-ils à leur tour par leur largeur de vue et leurs opportunes distinctions, leur sens exact de la justice.

Peut-être aussi ouvrirez-vous les yeux sur des dangers et des responsabilités qui jusqu'ici vous avaient échappé.

### **Trois verdicts anciens.**

Tout d'abord, laissez-moi puiser dans ma documentation trois formules qui me paraissent s'appliquer parfaitement aux danses modernes, bien qu'elles datent des premiers siècles de l'Église. La première est d'Origène, qui regarde la danse comme une puissante embûche diabolique :

— « Le démon, dit-il, attaque les hommes quelquefois par le regard, quelquefois par les paroles, quelque fois par le toucher ; mais dans la danse, il les attaque à la fois par tous ces moyens. »

Tertullien définit un bal : « le consistoire privé de l'impudicité ; l'on n'y approuve que les libertés qu'on n'oserait prendre ailleurs. » (*De Spect.*, c. 17).

Nous retrouverons cette définition tout à l'heure, sur les lèvres d'une dame du monde. Les choses se passaient évidemment de la même façon au troisième qu'au vingtième siècle.

Enfin, saint Ambroise, au quatrième siècle, assure que « la danse est la compagne de la volupté et de l'impudicité. » (L. 2 *De Pan.* ch. 6 & 1. 4, ep. 30).

Tous nos témoignages vont à prouver que la danse a gardé ou repris les accointances qu'on lui reprochait alors.

Et j'ai en vain cherché quelque apôtre, quelque Père de l'Église, quelque docteur qui consentit à louer sans restriction,

une pratique pour laquelle le monde, même catholique, garde un tel attachement.

### **Des fautes graves et fréquentes.**

Après tout, me suis-je dit, ce ne sont là que des formules, et on pourra m'objecter qu'elles s'appliquaient à des pratiques bien différentes de celles de notre époque.

Aussi ai-je étudié cette objection et consulté sur le point particulier de l'occasion de péché plusieurs bons théologiens récents.

Voici le jugement porté par le R. P. Ortolan, O.M.I., rédacteur au *Dictionnaire de Théologie Catholique* :

— « Certaines danses très en vogue de nos jours, sont bien osées et bien dangereuses. D'après les lois qui en régissent l'ordonnance, elles exigent, en effet, non seulement que le danseur tienne par la main la danseuse, et entrelace ses doigts avec les siens ; mais qu'il s'approche de plus en plus d'elle, jusqu'à la saisir par la taille, l'enlacer dans ses bras, et la serrer sur sa poitrine. Quelquefois la tête de la danseuse se penche voluptueusement sur l'épaule de son cavalier, comme si elle s'abandonnait à lui. D'autres fois, surtout dans les danses à allure rapide, la danseuse est, à diverses reprises, soulevée par le danseur, ou bien elle saute en s'appuyant sur lui : tout cela, aux sons d'une musique enivrante ; dans un milieu saturé d'une douce chaleur, ou de parfums pénétrants ; sous la vive lumière de lustres nombreux qui, par leur éclat, ajoutent encore à la fascination de cet ensemble, où tout paraît réuni pour séduire les yeux et le cœur.

— « Que ces rapprochements entre personnes de différents sexes, ces contacts, ces enlacements des danses tournantes soient très dangereux, puissent donner lieu souvent à de fortes tentations et occasionner fréquemment des fautes graves, ce n'est que trop évident. Les gens du monde les moins suspects de

---

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| LE PROBLÈME .....                     | 8  |
| LES ORIGINES.....                     | 9  |
| L'ÉVOLUTION .....                     | 13 |
| L'ASPECT PHILOSOPHIQUE.....           | 17 |
| L'ASPECT THÉOLOGIQUE.....             | 29 |
| LES CAS EXCEPTIONNELS.....            | 44 |
| QUELQUES APHORISMES.....              | 49 |
| LE CAS DES PARENTS.....               | 51 |
| LEUR RESPONSABILITÉ.....              | 67 |
| QUELQUES OBJECTIONS.....              | 69 |
| CONCLUSION.....                       | 75 |
| APPENDICE : NOTES D'ENCYCLOPÉDIE..... | 81 |
| AUTEURS CITÉS.....                    | 88 |